

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du vendredi 11 février 2022

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 02 février 2022

Présents : 13

L'an deux mille vingt-deux et le onze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 14

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Claudine HOUSELLE, Patrick MERAL, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Jacqueline BARTHAIRE, Claude PESCHAUD

Pour :14

Représentés: Monsieur Julien THERON par Monsieur Philippe ROSSEEL

Contre : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:

Madame Audrey
BLANQUET

Présents non votants :

Absents:

Objet: Acquisition immeuble indivision Brocard/Sabatier - DE_2022_011

Monsieur le Maire fait lecture au membre du Conseil municipal du courrier de l'indivision Brocard Sabatier concernnat l'offre d'achat émise par la commune pour leur immeuble situé au 10 rue St Eloi.

Par courrier en date du 2 février 2022, l'indivision Brocart Sabatier nous informe qu'il accepte l'offre d'achat de la commune d'un montant de 6000.00 € (six mille euros).

L'indivision Brocard Sabatier exprime le souhait d'être représentée par l'étude Maître Jacques TURQUET.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal et à l'unanimité :

- Valide l'offre de prix d'acquisition de l'immeuble sis 10 rue St Eloi, cadastré AC 207, au prix ferme de 6000.00 € (six mille euros) ;
- Dit que les frais de notaire seront supportés par l'acquéreur soit la commune d'Allanche ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette acquisition.

RF
Sous Préfecture de SAINT FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 07/03/2022
015-211500012-20220211-DE_2022_011-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le : 07/03/2022
publié le : 07/03/2022

RF
Sous Préfecture de SAINT FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 07/03/2022
015-211500012-20220211-DE_2022_011-DE